

***EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 DÉCEMBRE 2025***

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **19**

de présents : **18**

de votants : **19**

**Etaient présents :**

M. et Mmes BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBOSTOSSE Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, GULINO Aline, HAJRI Sabrina, LACOGNATA Alain, LEVÉ Damien, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

**Étais(ent) absent(s) excusé(s) : /**

**Étais(ent) absent(s) : /**

**Procuration(s) :** M. GRANDJEAN Guillaume a donné procuration à M. MANGIN Sébastien

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/12/2025. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 29/12/2025.

**N° 92/2025 : TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU RUCHER**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- CONSIDÉRANT que les travaux de construction du lotissement Pâatural 2 ont entraîné une dégradation de la voirie communale « rue du Rucher » ;
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune d'assurer le maintien de la voirie en bon état ;
- CONSIDÉRANT les deux devis de la SARL ROSSI STARCK :

- o Devis de remise en état par gravillonnage de la partie de la route provisoire d'un montant de 3 200,00 € HT, soit 3 840,00 € TTC ;
- o Devis de nivellement des terres qui étaient stockées en attente de la réalisation des parcelles d'un montant de 3 300,00 € HT, soit 3 960,00 € TTC ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal par **19 VOIX POUR**,

- **APPROUVE** les deux devis de la SARL ROSSI STARCK : devis de remise en état par gravillonnage de la partie de la route provisoire d'un montant de 3 200,00 € HT, soit **3 840,00 € TTC**, et devis de nivellement des terres qui étaient stockées en attente de la réalisation des parcelles d'un montant de 3 300,00 € HT, soit **3 960,00 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à la réalisation des travaux ;
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.

Pour extrait conforme,  
Ogy-Montoy-Flanville, le 22 décembre 2025

Le Maire,  
Eric GULINO

